

Cependant, étant donné que l'exportation s'oriente davantage vers le miel en vrac au détriment du miel sous emballage, les prix moyens à l'exportation ont diminué.

Fort heureusement, au moment où la production canadienne était élevée, les récoltes obtenues dans les autres pays permettaient au Canada d'exporter les excédents qu'il avait entreposés. Selon M. Burns, nous sommes bien placés sur le plan de la concurrence: le Canada produit en effet de grandes quantités de miel blanc de haute qualité pour lequel la demande est bonne, tandis que la plus grande partie de la production mondiale est de coloration plus foncée.

Les rendements canadiens sont parmi les plus élevés du monde; dans les Prairies, qui produisent les deux tiers environ de notre récolte, le rendement moyen par colonie a atteint 197 livres. Les apiculteurs doivent cependant se préparer à faire face à des excédents possibles, nous dit M. Burns qui précise: "S'il arrivait que le Canada produise plusieurs récoltes de miel abondantes en même temps que d'autres producteurs mondiaux, il s'ensuivrait une chute des prix et le revenu net des producteurs de miel canadiens s'en trouverait réduit pour la peine."

EXPANSION DES RECHERCHES DANS L'ATLANTIQUE

La recherche en biologie marine connaîtra un nouvel essor dans l'est du Canada grâce à une subvention de \$205,000 du Conseil national de recherches du Canada en faveur du Laboratoire maritime Huntsman, de Brandy Cove, à St. Andrews au Nouveau-Brunswick. Il est essentiel, à l'heure actuelle, d'étendre nos connaissances des mers et la subvention a été accordée dans ce but.

Les versements seront répartis sur 3 ans: selon la disponibilité des fonds, le Laboratoire Huntsman recevra \$75,000 en 1971-1972, \$70,000 en 1972-1973 et enfin \$60,000 en 1973-1974.

Le laboratoire, qui a ouvert ses portes il y a un an, offre aux biologistes marins et aux étudiants des universités un cadre exceptionnel pour la recherche dans ce domaine et toutes les maisons d'enseignement de l'est du Canada ont accès au laboratoire qui pourra accueillir quelque 75,000 étudiants et 6,000 chercheurs universitaires.

Les programmes de recherche inaugurés à Huntsman serviront de complément à ceux déjà en cours à St-Jean de Terre-Neuve et dans la région de Bedfordmouth-Halifax, en Nouvelle-Écosse.

St. Andrews offre certains avantages: des hauts fonds découverts à marée basse et non pollués, de très nombreuses formes de vie marine et la proximité de la Station biologique de l'Office des recherches sur les pêcheries connue pour ses bonnes relations de travail. De plus, St. Andrews est un maillon important de la longue chaîne de stations biologiques

marines spécialisées chacune dans un domaine particulier et qui s'étend de l'Arctique canadien aux eaux tropicales des Antilles.

Un consortium de 19 universités canadiennes de l'Ontario, du Québec, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse dirige les opérations du laboratoire en collaboration avec l'Université du Maine, l'Office des recherches sur les pêcheries, le ministère de la Pêche et de l'environnement du Nouveau-Brunswick, et l'*International Atlantic Salmon Foundation*.

Grâce aux experts qui travailleront dorénavant au Laboratoire et à la Station biologique, les liens entre le gouvernement, les universités et l'industrie vont se resserrer. La *International Atlantic Salmon Foundation* a déjà annoncé qu'elle établirait son siège social à Huntsman. De plus, le Gouvernement du Nouveau-Brunswick a accordé une subvention qui permettra d'acheter plus de terrain et des édifices dont l'un a été transformé en résidence de 55 lits, grâce à un prêt consenti par la Société centrale d'hypothèques et de logements.

SUBVENTIONS DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

Des subventions de soutien de l'emploi dans les usines canadiennes frappées par la surtaxe américaine sur les importations et d'autres mesures similaires seront rendues possibles grâce à un projet de loi présenté récemment à la Chambre des communes par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

"Dans le contexte des mesures américaines, le niveau de la subvention s'élèvera généralement aux deux tiers de la surtaxe applicable aux exportations de l'usine vers les États-Unis, calculé d'après les niveaux d'exportations de 1970," a déclaré M. Pepin. Les subventions seront établies et payées sur la base de périodes de trois mois, la première période commençant le 16 août. L'aide accordée en vertu de ce programme prendra fin au moment où la surtaxe d'importation américaine sera supprimée.

Les subventions auront trait à l'exploitation de chaque entreprise considérée à titre individuel, plutôt qu'aux activités globales des entreprises ou des corporations qui en sont propriétaires étant donné que "l'objectif primordial du programme est d'atténuer la perturbation de l'emploi dans les diverses régions du Canada".

CRITÈRES EXIGÉS

Il y a trois critères auxquels une compagnie devra satisfaire afin de pouvoir bénéficier de l'assistance accordée en vertu du programme tel qu'il est envisagé dans le contexte des mesures américaines:

a) la surcharge américaine a causé ou risqué de causer des mises à pied *significatives* dans l'usine;

b) au moins 20 pour cent de la production de l'usine au cours de 1970 doit consister en des ex-